

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

MOIS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 24, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

ÉLECTION LÉGISLATIVE SCRUTIN DE BALLOTAGE DU 11 MAI

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Candidat radical

L.-J. MALVY

DOCTEUR EN DROIT

CONSEILLER GÉNÉRAL DE VAYRAC

CE BON M. JULES !!

Je sais des gens qui sont furieux contre M. Jules Lemaitre. Moi pas.

Je vous assure que cet homme, sans qu'il y paraisse trop, ne manque pas d'utilité.

Les punaises, disait un philosophe que je n'hésite pas à qualifier de profond, ont leur utilité. Elles obligent l'homme à prendre soin de sa propreté.

Ce souci de contraindre l'homme à demeurer propre en créant de la saleté est une merveilleuse conception qui ne pouvait venir à l'idée de tout le monde, évidemment. Mais comme elle a pour auteur la Providence elle-même, nous avons pour devoir de l'admirer sans trop chercher à la comprendre. Du jour où nous aurons tout compris, il ne sera plus nécessaire que nous gardions une Providence. Nous pourrions la remercier de ses services désormais inutiles.

Cette petite dissertation sur la punaise de la Providence vous a fait entendre très clairement quelle première utilité je dois reconnaître à M. Jules Lemaitre.

Il a obligé le parti républicain à se nettoyer. C'est fait maintenant.

Le nationalisme a passé sur la République comme une éponge sur le zinc d'un mastroquet.

Il a ramassé toutes les saletés, il s'est grossi, gonflé de toutes les impuretés, de toute la crasse écumeuse. Après lui, le parti républicain reste propre, net et luisant.

C'est déjà quelque chose ; mais ce n'est pas tout comme vous l'allez voir.

Quand je veux connaître les secrets de l'avenir, je n'ai pas une minute d'hésitation. Je m'adresse à M. Jules Lemaitre.

J'ouvre, sans couteau, l'*Echo de Paris*, où il dépose ses perles, je lis attentivement ce qu'il a écrit, puis je suis fixé.

Je sais avec exactitude ce qui va arriver : tout juste le contraire de ce que M. Lemaitre prédit. C'est l'histoire de l'avenir qu'il trace, seulement c'est l'histoire de l'envers, voilà tout.

Rappelez-vous un peu : Jules Lemaitre avait prédit que Méline serait élu Président contre M. Loubet.

Loubet a été nommé contre Méline.

Jules Lemaitre avait prédit que Loubet quitterait l'Élysée huit jours après son

élection. Loubet y est encore après quatre années.

Jules Lemaitre avait prédit que le ministère Waldeck-Rousseau ne durerait pas un mois. Il a trois ans d'âge.

Jules Lemaitre avait prédit que le pays écraserait le parti républicain. C'est le parti nationaliste qui se trouve battu.

Eh bien ! je vous assure qu'un tel homme est précieux comme adversaire.

Voyez par exemple. Il y a trois ou quatre jours, je voulais connaître le sort réservé après les élections, au ministère. J'étais perplexé et soucieux. Lemaitre me tira d'ennui.

« Je conclus, écrivait-il, que le maintien du ministère Waldeck-Rousseau-Millerand sera absolument impossible. »

Cela suffit pour me rassurer sur son sort. Allons, pensai-je, nos gens ne se sont jamais mieux portés.

Ils ne partiront que s'il leur convient.

Décidément ce prophète ratatiné qui s'imaginait mener une croisade et ne conduisait qu'une mascarade est bien extraordinaire.

Pourvu qu'il n'aille pas prédire notre succès pour le 11 mai.

Emile LAPORTE.

INFORMATIONS

L'Exercice du Droit de vote

M. Waldeck-Rousseau vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

« Paris, 5 mai.

« Le président du Conseil, ministre de l'intérieur et des cultes à MM. les Préfets.

« J'apprends que dans certaines circonscriptions des électeurs ont été amenés au scrutin en groupes plus ou moins nombreux et sous la conduite de personnes vis-à-vis desquelles ces électeurs sont dans une situation de véritable dépendance. Ce sont là des pratiques incompatibles avec le libre exercice du droit de vote.

« Vous voudrez bien me signaler avec précision tous les faits de cette nature qui se seraient déjà produits dans votre département, et prendre les mesures nécessaires pour que, s'ils se renouvelent, ils soient régulièrement constatés par les agents de l'autorité chargés de la police judiciaire.

« Le Président du Conseil, ministre de l'intérieur et des cultes,

« WALDECK-ROUSSEAU. »

Une urne électorale

On raconte qu'il est arrivé au Palais-Bourbon une urne électorale, provenant d'une section de Cherbourg, dont les électeurs entendent confier au bureau de la Chambre le dépouillement de leurs bulletins, des désordres s'étant produits qui ont empêché l'ouverture de l'urne.

Accidents du travail. — Pensions

Le Conseil d'Etat, — consulté par la direction du Contentieux au ministère de la guerre, sur la question de savoir si le bénéfice de la loi du 9 avril 1898, sur les accidents du travail, fait obstacle à l'obtention et à la jouissance d'une pension au titre de la loi du 9 juin 1853 sur les pensions civiles, — a émis l'avis suivant :

« Considérant que les rentes allouées en vertu de la loi du 9 avril 1898 et les pensions concédées par la loi du 9 juin 1853 ont un même objet, qui est d'assurer des moyens d'existence aux agents devenus impropres à l'exercice de leur profession, ou, en cas de décès, aux personnes de leur famille désignées par ces lois ;

« Considérant qu'à défaut d'une disposition législative formelle, ces agents ou leurs ayants droit ne sauraient avoir sur l'État une double créance ayant ce même objet ; que les intéressés ont toujours la faculté d'opter entre l'application de la loi du 9 avril 1898 et celle des lois sur les pensions, suivant l'avantage qu'ils croient y trouver ;

« Mais que, s'ils ont réclamé et obtenu le bénéfice de la loi du 9 avril 1898, ils ne peuvent prétendre exercer concurremment leur droit à une pension en vertu d'autres lois, notamment celle du 9 juin 1853. »

APPEL AUX ÉLECTEURS

Dans l'intérêt supérieur de la République, les comités soussignés recommandent aux électeurs républicains la discipline la plus stricte, et les adjurent de donner leurs voix au deuxième tour de scrutin, au candidat républicain antinationaliste, qui a obtenu au premier tour le plus grand nombre de suffrages.

Pour le comité exécutif du parti républicain, radical et radical socialiste :
LÉON BOURGEOIS, député ;
CAMILLE PELLETAN, député ;
VALLÉ, sénateur.

Pour la Ligue d'action républicaine :
DELPECH, sénateur ;
PAUL STRAUSS, sénateur ;
GASTON DOUMERGUE, député.

Pour l'Alliance républicaine démocratique :
A. CARNOT, président ;
J. MAGNIN, sénateur ;
V. LOURTIES, sénateur.

Pour le comité républicain du commerce et de l'industrie :
MASCURAUD, président ;
L. BELLAN, vice-président ;
COLAS, secrétaire général.

CHRONIQUE LOCALE

Ponts et Chaussées

M. Arnaud, Etienne, Commis stagiaire des Ponts et Chaussées, attaché dans le département de la Dordogne, au service des chemins de fer, sera attaché, à partir du 16 mai, dans le département du Lot, au service des études et travaux du chemin de fer de Carsac à Gourdon, au lieu et place de

M. Philippeau, qui le remplacera lui-même dans le département de la Dordogne.

Chemin de fer d'Orléans

La Compagnie d'Orléans a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de soumettre à l'homologation de l'Administration Supérieure la proposition d'abaisser les prix actuellement perçus pour la délivrance sur toutes les sections de son réseau des cartes d'abonnement d'un mois, de trois mois, de six mois et d'un an, comportant des parcours de 7, 8 et 9 kilomètres.

Mouvement de la population

Voici le mouvement de la population qui s'est effectué dans notre ville pendant le mois dernier :

Naissances, 16, dont 14 légitimes et 2 illégitimes, se décomposant comme suit : garçons, 6, dont 1 illégitime ; filles, 10, dont 1 illégitime.

Décès, 27 ; mort-nés, 2 ; mariages, 8 ; divorces, néant.

Les décès se répartissent de la manière suivante : deux de moins d'un an, deux de un an à dix-neuf ans, deux de vingt ans à trente-neuf ans, sept de quarante ans à cinquante ans, cinq de soixante ans à soixante-neuf ans, six de quatre-vingts ans à quatre-vingt-dix-neuf ans, et un de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Les causes des décès sont : coqueluche, 1 ; grippe, 1 ; tuberculose des poumons, 1 ; autre tuberculose, 1 ; cancer, 1 ; congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau, 5 ; maladies organiques du cœur, 6 ; bronchite chronique, 1 ; pneumonie, 2 ; affection de l'estomac, 1 ; débilité congénitale et vices de conformation, 2 ; débilité sénile, 1 ; autres maladies, 4.

Le ventre de Cahors

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois d'avril dernier pour la boucherie cadurcienne :

65 bœufs, pesant 39,534 kilos ; vaches, 47, dont 25 pour la troupe, pesant 18,068 kilos ; 815 moutons, pesant 23,232 kilos ; 146 veaux, pesant 14,780 kilos ; 45 porcs, pesant 4,433 kilos ; 10 chevaux ou mulets ; 6 ânes. Soit, au total, 1,134 animaux de races et de qualités diverses, pesant ensemble, chevaux, mulets et ânes non compris, 100,047 kilos.

Dicksonn à Cahors

Dicksonn, le vrai Dicksonn de Paris, viendra lui-même, prochainement, donner dans notre ville une représentation de ses meilleures créations. Il y a là pour les familles, une occasion unique de se donner rendez-vous. Dicksonn est un prestidigitateur, mais un prestidigitateur comme nous n'en avons jamais vu, c'est le premier prestidigitateur de France, il a fait courir tout Paris pendant 18 ans. La presse européenne parle de lui. Il fera salle comble chez nous. Nous donnerons la date de sa soirée.

Arrondissement de Cahors

LE BOULVÉ. — Accident. — Mercredi, 7 du courant, le sieur Guignes, de Foissac, commune du Boulvé, était allé à la foire de Puy-l'Évêque. Lorsqu'il eut conduit son cheval dans une écurie, il voulut lui enlever les harnais, le cheval rua et lui lança deux coups de pied qui l'atteignirent aux deux genoux si fortement qu'il ne put se relever. Un médecin appelé en toute hâte lui prodigua les soins que nécessitait sa blessure.

